

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE L'IMMOBILIER**  
POLE URBANISME RÉGLEMENTAIRE  
☎ 03.21.69.86.86  
Affaire suivie par Dorine CORROYEZ

**Le Maire de la Ville de Lens**

OBJET : avis sur le projet décrit ci-dessous concernant un Etablissement Recevant du Public (E.R.P.)

Nature du projet
Réhabilitation complète de l'immeuble-Aménagement d'un restaurant au rez-de-chaussée-Création de 3 logements.

**Dossier n°** PC 062498 25 00027  
**Adresse de la construction :** 8 avenue Raoul Briquet  
**Demande du :** 30/09/2025  
**Effectuée par :** SCI RCMEP – M. Raphaël COMPAGNION  
**Adresse du demandeur** 71 rue Guy MOQUET  
75017 PARIS

Je soussigné Monsieur Sylvain ROBERT, maire de la commune de LENS, agissant au nom de l'Etat, donne mon accord au titre de l'article L.122-3 du code de la construction et de l'habitation sur le projet visé en objet.

Les prescriptions énoncées dans le procès-verbal de la Commission d'Arrondissement de Sécurité Incendie de Lens et dans celui de la Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité devront être intégralement respectées.

En foi de quoi le présent accord est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A Lens, le

- 3 JUIL. 2026

POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ,  
Jean-François CECAK

